

25 Aoû 2025 -07:25

L'AFMPS met en garde contre la vente illégale d'analogues du GLP-1 sur les réseaux sociaux

L'AFMPS met en garde contre des annonces frauduleuses circulant sur les réseaux sociaux, proposant illégalement des analogues du GLP-1. Ces publicités trompeuses utilisent sans autorisation les logos de l'AFMPS et d'autres agences gouvernementales.



Sur les réseaux sociaux, des analogues du GLP-1, similaires aux médicaments Ozempic, Rybelsus et Wegovy, sont mis en vente illégalement. Dans ces publicités, les logos de l'AFMPS, du SPF Santé publique et de l'INAMI sont utilisés sans autorisation pour donner l'impression que les produits sont officiellement approuvés.

Les analogues du GLP-1 ne sont disponibles que sur prescription médicale et doivent être délivrés exclusivement dans une pharmacie agréée. Lorsqu'ils sont vendus en ligne sans ordonnance, il s'agit toujours de produits falsifiés qui présentent potentiellement des risques très élevés pour l'utilisateur.

Comment reconnaître une publicité de médicaments illégaux ?

- Elle affirme que le produit est officiellement approuvé par les autorités sanitaires.
- Elle redirige vers des sites non officiels vendant des médicaments.
- Elle incite à acheter rapidement sous prétexte d'une promotion ou d'un stock limité.

Que faire si vous tombez sur ce type d'annonce ?

- Ne cliquez pas sur le lien.
- N'effectuez pas de paiement.
- Signalez le contenu frauduleux au [point de contact officiel pour les consommateurs](#).

Pourquoi ces produits sont-ils dangereux ?

- Il n'y a pas de contrôle de qualité, de traçabilité ou de suivi de la production, de la composition et du dosage de ces médicaments. Vous n'avez aucune garantie quant à leur sécurité, leur efficacité ou leur qualité.
- Si un produit contient des concentrations excessives ou est contaminé, aucune action de rappel ne peut être engagée car la distribution est illégale.
- Ces produits sont souvent contrefaits ou falsifiés et présentent un risque très élevé pour la santé.

La protection de la santé publique est notre priorité. L'AFMPS collabore avec les autorités compétentes pour supprimer ces publicités et engager les poursuites nécessaires. De plus amples informations sur l'achat de médicaments en toute sécurité sont disponibles [sur notre site de campagnes](#).

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
Avenue Galilée, 5/03
1210 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 528 40 00
<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout
Porte-parole de l'Agence fédérale des
médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
+32 2 528 40 12
+32 495 23 71 69
ann.eeckhout@afmps-fagg.be